



## Fondation **ASCA**

Constituée le 21 avril 1991 par des spécialistes en assurance-maladie et avec des thérapeutes, la Fondation ASCA pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires est un organisme neutre, indépendant et sans but lucratif. Elle encourage une déontologie professionnelle en tenant compte de l'approche de chaque thérapeute. Elle bénéficie de plus de 20 ans d'expérience au service des naturopathes, praticiens de santé, assureurs et patients.

### **Ses buts principaux sont:**

L'étude et la promotion des médecines complémentaires, l'agrégation des thérapeutes non-médecins, l'accréditation des écoles de formation, la diffusion d'informations et de services en faveur des thérapeutes agréés ASCA, la prévention et le bien-être en matière de santé, la conclusion de conventions avec les professionnels de la santé et les assureurs-maladie.

La Fondation ASCA a son siège à Genève. L'administration suisse est à Fribourg avec des représentations à Zurich et Lugano.

## Atouts et avantages de la Fondation **ASCA**

### **Promotion des thérapies alternatives**

La philosophie de la Fondation ASCA, qui regroupe, aujourd'hui, environ 15'000 thérapeutes de toute la Suisse, exerce une influence certaine dans la reconnaissance des thérapies alternatives et complémentaires par les assureurs, les associations professionnelles et les autorités. En adhérant au concept ASCA, vous vous engagez personnellement à augmenter cette influence.

### **Un engagement pour le futur**

Tous les partenaires du système suisse de santé forment des groupes d'intérêts parmi lesquels les thérapeutes non-médecins ont trouvé une place. En exigeant des critères de qualité dans la formation des thérapeutes et dans l'exercice de leurs professions, la Fondation ASCA contribue à son rôle positif d'acteur dans la santé publique et consolide la position des thérapeutes pour le futur.

Fondation suisse pour les  
médecines complémentaires



## Concept **ASCA** La garantie d'un contrôle de qualité permanent

### **Sélection des écoles et agrément des thérapeutes**

La commission médicale et thérapeutique – qui est composée de deux médecins, trois thérapeutes, du fondateur et du directeur de la Fondation ASCA – définit des critères de qualité en collaboration avec les écoles de formation et les associations professionnelles. Ces critères sont appliqués par la commission d'agrégation.

La commission d'agrégation étudie et statue sur toutes les demandes d'agrégation, tant en ce qui concerne les écoles de formation que les thérapeutes. Elle octroie aux thérapeutes un agrément individuel, renouvelable chaque année, mentionnant toutes les thérapies agréées. Elle assure la cohésion du concept par une adaptation permanente à l'évolution du domaine des thérapies alternatives.

### **Convention avec les praticiens et les assureurs**

En l'absence de législation, chaque thérapeute s'engage à respecter les règles de déontologie indispensables pour la prise en charge de leurs traitements par les assureurs-maladie, (Charte ASCA, Code éthique et Conditions générales du concept ASCA).

### **Suivi de la formation des thérapeutes**

Le thérapeute agréé ASCA doit obligatoirement suivre une formation continue, chaque année, d'une durée minimale de 16 heures, en principe auprès d'une école de formation reconnue par la Fondation ASCA.

### **Informations et services aux thérapeutes**

En plus des informations générales (Alternance) adressées aux thérapeutes, la Fondation ASCA offre sur son site internet [www.asca.ch](http://www.asca.ch) la possibilité à toute personne de consulter la liste des thérapeutes reconnus, par thérapie, par nom et par région ainsi que la liste des écoles de formation accréditées. Par son canal ASCA-SERVICES, elle propose aux thérapeutes de souscrire différentes assurances professionnelles, des cours de formation en collaboration avec les écoles, d'autres cours spécifiques, des voyages ou stages de formation à l'étranger.

### **Cohésion et proximité**

Regroupant environ 15'000 thérapeutes en Suisse romande, en Suisse alémanique et au Tessin, la Fondation ASCA est en contact permanent avec les thérapeutes, les écoles, les assureurs et les associations. Son administration centralisée leur permet de dialoguer, tous les jours, avec notre secrétariat, soit par téléphone ou via internet, sans frais.

### **Le succès des médecines complémentaires**

Aujourd'hui, la population bénéficie des thérapies alternatives et complémentaires pratiquées par des thérapeutes reconnus. D'autre part, une collaboration des thérapeutes avec les médecins se développe dans des structures de médecine intégrative, comme dans le Centre de médecines intégrées ASCA (CMI ASCA), à Fribourg.